ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	N º 131
	présenté par	
	M. Issindou	
		
	ARTICLE 6	
I. – À la première	e phrase de l'alinéa 20, substituer à la première occurrence du signe :	
«,»		
les mots:		
« pour l'utilisation	on mentionnée au 2° du I et ».	
II. – En conséque	ence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :	
« les utilisations	mentionnées aux 1° et 2° »	

les mots:

« l'utilisation mentionnée au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.